

**2025/03**  
**DÉCISION DU MAIRE**  
**MARCHES PUBLICS**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février

**Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les délégations pouvant être conférées au Maire par le Conseil municipal,
- Vu la délibération n° 22/86 du 3 novembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'article R2124-1 et suivants du code de la commande publique,
- Considérant l'appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, publié le 22 novembre 2024,
- Considérant les 11 plis reçus et analysés pour ces 5 lots
- Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 février 2025, favorable au classement issu de l'analyse des offres,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer les 5 lots, comme suit :

- Lot 1 « produits d'entretien » : Attribution à ORAPI HYGIENE pour un montant estimé à 2 727,68 € annuel.
- Lot 2 « Ouatage, essuyage, usage unique et produits d'hygiène » : Attribution à ALPES ENTRETIEN DISTRIBUTION pour un montant estimé à 3 386,72 € annuel.
- Lot 3 « Brosserie, accessoires d'hygiène et d'entretien » : Attribution à ALPES ENTRETIEN DISTRIBUTION pour un montant estimé à 3 974,02 € annuel.
- Lot 4 « produits d'entretien eau piscine » : Attribution à AQUALUX SAS pour un montant estimé à 2 265,60 € annuel.
- Lots 5 « produits pour les déjections canines » : Attribution à SEPRA pour un montant estimé à 296,88 € annuel.

Le total prévisionnel du 03/03/2025 au 02/03/2026 s'élève ainsi à 12 650,90 €.

**Article 2 :** d'autoriser le règlement en fonction des périodicités d'émission de factures.

**Article 3 :** le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

**Le Maire,**

**Hubert ARNAUD**

**2025/04**  
**DÉCISION DU MAIRE**  
**MARCHES PUBLICS**  
**DEPENSES MARS A DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars,

Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal,

Vu l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales au titre duquel le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations d'attributions,

Vu la délibération n° 22/86 du 3 novembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'article R2123-1 et suivants du code de la commande publique, portant les modalités de recours aux procédures adaptées pour la passation de certains marchés

Considérant les besoins de la commune à l'origine de la passation de marchés,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De réaliser les achats listés dans le tableau suivant, sur les mois de mars à décembre 2024 :

<b>Alimentation hors bar des sports et cérémonies</b>		<b>Montant total : 5 144,52 €</b>
<b>Bar des sports (Alimentation Eté 2024)</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 15 706,88 €</b>
<b>Cérémonies et Fêtes</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 12 617,41 €</b>
Cérémonies	3 217,41 €	
FEU ARTIFICE	6 400,00 €	
<b>Eclairages publics</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 21 162 €</b>
Entretien éclairages publics	10 803,60 €	
ILLUMINATIONS 2023/2024	10 358,40 €	
<b>Enfance</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 14 162,28 €</b>
Ecoles - Fournitures	4 247,45 €	
Livres	6 894,70 €	
Périscolaires - Fournitures	1 329,13 €	
Application eticket	1 691,00 €	
<b>Espaces Verts</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 11 191,88 €</b>
Espaces verts	9 402,91 €	
Sentiers - Petits équipements	1 788,97 €	

<b>Fourniture de produits d'entretien</b>		<b>Montant total : 28 704,00 €</b>
---	--	------------------------------------

<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 21 384 €</b>
ENTRETIEN 2 MAIRIES	11 880,00 €	
ENTRETIEN OT	9 504,00 €	

<b>Refuge</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 6 033,54 €</b>
Refuge des Feneys (entretien)	891,60 €	
Refuge de Gève (entretien et analyse de l'eau)	5 141,94 €	

<b>Equipements</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 62 019,74 €</b>
Centre Nordique	6 449,01 €	
Bâtiments/ST	17 951,94 €	
Piscine	10 337,47 €	
Tyrolienne	369,05 €	
Fournitures petits équipements	20 225,75 €	
Télésiège	3 721,24 €	
Police Municipale	1 123,71 €	
Matériels électriques	1 841,57 €	

<b>Vêtements de travail</b>		<b>Montant total : 19 798,26 €</b>
-----------------------------	--	------------------------------------

<b>Entretien et réparations</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 38 951,22 €</b>
Bâtiment publics	30 110,97 €	
Réseaux électriques	3 486,84 €	
Réseaux d'eaux	4 353,41 €	
Ramonage	1 000,00 €	

<b>Carburants</b>		<b>Montant total : 28 320,22 €</b>
-------------------	--	------------------------------------

<b>Véhicules dont dameuses</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant total : 78 327,93 €</b>
Outillages	3 699,06 €	
Entretien et réparations	74 628,87 €	

<b>Travaux voiries</b>		<b>Montant total : 3 630,31 €</b>
------------------------	--	-----------------------------------

**Article 2 :** D'autoriser le règlement en fonction des périodicités d'émission des factures.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de l'égalité et de publication,

**Le Maire,**  
**Hubert ARNAUD**

